Après la pétition

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 316

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-259774

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tatif, il répondit qu'il serait loin d'être enchanté si le Conseil désignait une femme dans cet organisme, la tâche des femmes se limitant à s'occuper de questions humanitaires. Mais toutes celles d'entre nous qui ont suivi les problèmes internationaux au cours de ces dix dernières années savent comment c'est grâce à la politique de M. Stresemann, à cette politique qui ouvrit les yeux à beaucoup de ceux qui avaient pensé autrefois comme lui, et qui constituent maintenant cette Allemagne nouvelle en laquelle nous mettons tant d'espoirs — comment c'est à cette politique que nous devons d'avoir vu se renouer des relations qui nous étaient précieuses, d'avoir pu reprendre une activité commune bienfaisante pour la collectivité internationale. C'est pourquoi nous tenons à dire ici toute notre sympathie aux féministes allemandes que ce coup atteint directement, les assurant que nous comprenons comme elles qui elles viennent de perdre.

* * *

La neuvième session de la Conférence Internationale du Travail, qui s'est ouverte le 10 octobre à Genève, ne semblait pas devoir au premier abord présenter un intérêt spécial pour les femmes, puisqu'elle est consacrée uniquement à des questions d'ordre maritime, et qu'il s'agit là d'une profession qui ne compte pas de femmes. Mais il a vite apparu que l'un des problèmes dont aura à s'occuper la Conférence, soit l'amélioration des conditions de séjour des marins dans les ports, touche de très près aux intérêts des femmes et des féministes, car les femmes constituent un facteur important du séjour dans les ports de ces grands enfants que sont les marins à terre. Nos lecteurs n'ont pas oublié notamment la résolution votée à l'unanimité par notre Congrès de Berlin, sur la proposition de sa Commission d'unité de la morale, contre une des recommandations proposées à la Conférence: celle d'instituer un contrôle médical des femmes qui ont des rapports avec les marins, afin de diminuer la fréquence inquiétante des maladies vénériennes. C'était ni plus ni moins qu'un retour à la réglementation de la prostitution, et de tous les côtés, de la part de toutes les Associations de moralité publique, les protestations et les résolutions ont convergé sur le Bureau International de Travail, qui, finalement, a lui aussi pris très catégoriquement position dans son rapport officiel contre ce système désuet, inefficace, condamné par les autorités médicales, et que combat de façon indirecte, en attendant de pouvoir le faire de façon directe, la S. d. N., si bien qu'il y a lieu d'espérer que la Conférence repoussera cette proposition. Mais il n'en est pas de même d'une autre, très importante aussi au point de vue féministe et qui rencontre des sympathies non seulement parmi des personnalités de la Conférence, mais aussi dans certains milieux féminins: c'est celle d'interdire l'emploi de femmes comme serveuses dans les établissements où l'on sert des boissons alcooliques. Au premier abord, nous en convenons, et quand on songe à tout ce qui se passe dans ces établissements, cette mesure peut paraître indiquée; mais, à la réflexion, on se rendra vite compte que, tout en portant une grave atteinte au principe du droit au travail de la femme, elle est d'autre part d'application à peu près impossible. Comment peut-on s'imaginer, en effet, que des marins, désireux de rencontrer des femmes, d'autant plus désireux, assure-t-on, après les périodes de continence forcée que leur ont imposée les longues traversées, n'aillent pas en chercher ailleurs s'ils n'en trouvent pas dans les établissements situés près des docks? qu'ils n'amèneront pas avec eux celles qu'ils pourront rencontrer dans la rue? ou dans des boutiques où ils iront acheter du tabac et des chemises? Il faudrait alors étendre cette interdiction à d'autres établissements situés en dehors des docks, et toujours davantage jusqu'à y comprendre les restaurants et les hôtels de la ville tout entière; il faudrait, pour être logique, interdire aux femmes de circuler près des docks, de monter dans les trams y conduisant, etc., etc. C'est l'impossibilité même, et un des rapports présentés à l'occasion de cette Conférence reconnait aussi que ce système n'a pas donné de bons résultats, parce que des exceptions avaient dû être faites pour les membres féminins de la famille du tenancier, ce qui se comprend également fort bien. Inopérante et inefficace, cette proposition est aussi injuste, nous le répétons, envers des femmes parce qu'elle les prive de leur gagne-pain pour protéger des hommes qui ne savent pas se contrôler eux-mêmes.

Quelques Associations féministes internationales, l'Alliance Internationale pour le Suffrage notamment s'en sont immédiatement occupées. L'Alliance a déjà discuté de près cette question avec M. Thomas, directeur du B. I. T., lors des réunions de septembre à Genève; elle vient d'adresser à tous les délégués une lettre dans laquelle elle demande d'autres mesures de protection des marins, notamment des règlements de police stricts, l'interdiction de l'emploi de jeunes gens des deux sexes au-dessous de 18 ans, et des œuvres constructives de protection des marins, comme il en existe déjà dans beaucoup de grands ports (cercles, restaurants, bibliothèques, dispensaires, terrains de jeux et de sports, bains, cinémas, etc., etc.), placés sous la surveillance de Commissions composées d'hommes et de femmes. Car, que de graves abus existent contre lesquels il faut lutter, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais nous ne croyons pas du tout que ce soit par une mesure purement unilatérale que l'on y parviendra.

E. Gd.

Après la Pétition

Le Comité de la pétition fédérale pour le suffrage féminin nous adresse son rapport de clôture (le Grand Comité a été déclaré dissous le 28 septembre dernier, mais le Bureau Exécutif de 15 membres subsiste comme corps régulièrement constitué pour suivre la pétition à travers les différentes phases de son existence), duquel nous extrayons les renseignements et les chiffres suivants:

Des demandes de collaboration pour la pétition ont été adressées à 107 organisations et à 35 partis politiques, desquels 23 organisations et 2 partis politiques ont accepté. Des Commissions cantonales ont été constituées dans 12 cantons: ceux où existaient déjà des Sections de l'Association suisse pour le Suffrage, alors que dans les 10 autres cantons, dans les cantons catholiques surtout, il n'a pas été possible de constituer ces Commissions, et il a fallu recourir aux bons offices de personnes de confiance.

Le Comité d'action a édité les publications suivantes:

25.000 feuilles de signatures à 50 noms chacune (chiffre trop considérable, car un grand nombre n'ont pas été utilisées et ont dû aller au pilon).

500.000 feuilles volantes (texte allemand, français et italien). Le fait que les cantons romands et le canton de Bâle ont préféré des manifestes mieux adaptés à leur propagande a rendu ce tirage trop considérable, 140.000 feuilles restant encore inutilisées.

30.000 cartes postales illustrées (carte suffragiste de l'Europe).

22.000 timbres-réclame.

1.000 brochures *La question du suffrage féminin en Suisse* en français et 1.000 en allemand. (Cette brochure est aussi appelée *Manuel du conférencier*.)

En outre, l'Association suisse pour le Suffrage a largement répandu, en Suisse allemande la brochure du pasteur Schwarz, et en Suisse française la petite brochure illustrée *Le vote des femmes*, compilée par Mlle Gourd.

Toutes ces publications ont naturellement lourdement chargé le budget, dont le montant minimum prévu (10.000 fr.) n'a cependant été dépassé que de très peu. Les dépenses sont, en effet, de 10.426 francs, dont la plus grosse part a consisté en frais de secrétariat (2513 fr. 30) et en frais d'impression (affiches, brochures, feuilles volantes cartes illustrées, annonces, etc., etc.: 5.298 fr. 15). Les indemnités de voyage, les frais de port, de télégrammes, etc., représentent le solde. Il est à noter que la caisse centrale n'a alloué aux cantons que la petite somme de 373 fr. 15, ceux-ci ayant subvenu eux-mêmes aux frais de leur travail, et dépensé ainsi au total entre eux tous la somme de 20.874 fr. Le rapport n'indique pas les moyens employés par les cantons pour réunir ces fonds, ce qui aurait été intéressant à savoir, mais en ce qui concerne la caisse centrale, celle-ci a reçu les sommes suivantes:

Subventions de Sociétés:	Fr.	5.450,—
Contributions individuelles:	»	4.688,—
Vente de publications:	»	897,74
Intérêts:	»	2,55
	Fr.	11.038,29

soit en caisse actuellement un solde de 611 fr. 84, qui reste réservé pour les dépenses pouvant surgir (réunions du Bureau, etc.). Il est intéressant de constater que les contributions individuelles n'ont été que d'un millier de francs inférieures à celles des Sociétés.

Le travail dans les cantons s'est effectué de façon très variée suivant les régions, tant au point de vue de la durée de la récolte des signatures (8 semaines et demie en moyenne, soit au minimum 3 semaines dans le canton d'Uri, 6 semaines dans ceux de Neuchâtel et de Soleure, et aux maximum 12 semaines pour Berne, pour Genève, pour Schwyz, et même 16 semaines pour Lucerne), qu'à celui des méthodes employées. Partout où cela a été possible, on a eu recours à la collecte de signatures à domicile, mais il en a été été aussi recueilli un nombre important à la sortie de conférences, dans des réunions d'Associations, et sur des listes déposées dans des magasins. Certaines villes comme Bâle, Genève et Neuchâtel n'ont pas organisé de conférences de propagande, estimant la question suffisamment connue, alors que dans des régions moins préparées, des régions rurales surtout, ces conférences ont été extrêmement utiles. On évalue leur nombre total durant la campagne à 355 pour toute la Suisse (81 dans le canton de Vaud, 8 dans celui de Neuchâtel, 30 dans celui de Genève, etc.), ceci seulement en ce qui concerne les conférences organisées par les Commissions cantonales ou le Comité d'action suisse, et sans tenir compte des conférences faites dans des Sociétés particulières ou par les soins du parti socialiste.

Près de 2300 personnes au total ont recueilli des signatures, soit 154 pour le canton de Genève, 271 pour celui de Neuchâtel, 500 environ pour le canton de Vaud, etc. Dans quelques cantons (Zurich, Argovie), on a dû avoir recours à des collectrices rétribuées. C'est au fond des collecteurs et collectrices qu'a dépendu en grande partie le succès de la collecte, le rapport général le constate d'après les rapports cantonaux, et c'est là où ils ont été à la hauteur de leur tâche que la meilleure propagande a été effectuée. La distribution de feuilles volantes, soit dans les boîtes aux lettres, soit par encartage dans les journaux avant le passage des collecteurs, a également donné de bons résultats en préparant favorablement les esprits à leur visite. Toutefois, alors que quelques cantons, Genève notamment, insistent sur ces bons résultats, Soleure se plaint, au contraire, que cette distribution, en éveillant l'attention, ait provoqué des résistances. Une remarque analogue a été faite pour la propagande par la presse, si bien que plusieurs cantons ont trouvé préférable de procéder rapidement et sans bruit. La presse catholique et conservatrice d'ailleurs s'est montrée tout à fait hostile, alors que les journaux radicaux ont généralement admis les articles défendant le pour et le contre. On s'est beaucoup plaint de la presse thurgovienne, qui a été très défavorable, et dans le Jura bernois, d'un journal dont l'attitude ironique et dédaigneuse a beaucoup nui au mouvement. Genève signale encore l'heureux effet des causeries par T. S. F.

Le tableau statistique annexé à ce rapport du Comité d'action permet de se rendre utilement compte de l'état d'esprit à l'égard du suffrage féminin à travers notre pays. En effet, tandis que dans les cantons dont le sol est « travaillé » depuis longtemps, toutes les communes, sinon presque toutes, ont été atteintes, que des magasins ont accepté en dépôt des listes de signatures, que l'accueil a été généralement poli, même en cas de refus, ailleurs, dans certains cantons de la Suisse orientale par exemple, la population s'est montrée nettement hostile, et même parfois agressive. Dans l'Oberland bernois, certaines collectrices ont abandonné leur travail à la suite des injures qu'elles recevaient; la Thurgovie a trouvé le terrain très peu préparé, la presse hostile, et a dû renoncer à la collecte à domicile; à Glaris, les adversaires ont protesté contre la pétition par la voie de la presse; à Zoug, l'influence catholique opposée et la presse hostile ont rendu le travail encore plus difficile sur un terrain déjà défavorable, alors que le Tessin se plaint de l'indifférence générale dans le public. Voilà des indications précieuses, quoique attristantes, mais basées sur l'expérience, et qui permettent d'orienter avec plus de certitude le travail considérable de propagande qu'il reste à accomplir.

* * *

Le Comité d'action estimant utile de faire profiter tous les suffragistes des publications de propagande qui lui restent en stock, et qu'il désire écouler rapidement, nous donnons ci-après la liste de celles de ces publications qui sont rédigées en français. (Les commandes doivent être adressées au siège de ce Comité, qui est en même temps celui de l'Association suisse pour le Suffrage, Schwanengasse, 5, Berne.)

La question du suffrage féminin en Suisse:
l'ex.: 60 cent.; pour 20 ex.: 40 cent. l'ex.
(Brochure de documentation très utile.)

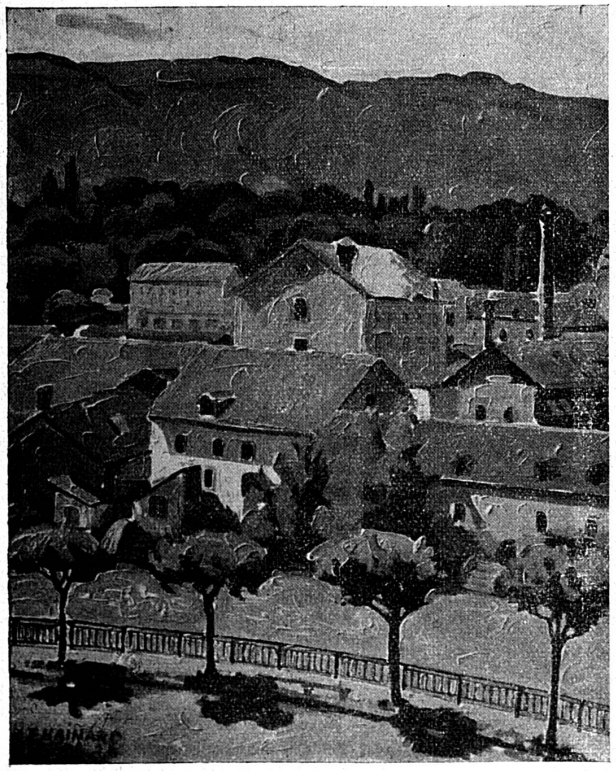

Cliché Kundig, Genève

Mme HAINARD-BÉCHARD : *Bords de l'Arve.*

L'Exposition des femmes peintres, sculptrices et décoratrices

Genève (Musée Rath), du 1er au 23 octobre 1929.

De cette exposition se dégage une impression nouvelle: jamais encore la sculpture n'y est apparue aussi fortement représentée, et le progrès réalisé est incontestable; elle groupe à elle seule une pléiade d'artistes tendant à un but précis; les femmes sculpteurs semblent aujourd'hui animées d'un élan laissant augurer une époque marquante; elles ont su établir une base, s'affranchir, s'affirmer.

Georgette Bourgeois, une des rares femmes taillant directement la matière, nous en donne un exemple dans sa *Tête de femme*, d'une belle dignité; sa *Jeune fille accoudée* est remarquablement expressive et bien ordonnée.

Par ses beaux volumes et sa parfaite liberté d'esprit, la *Tête haïtienne* de N. de Büren s'impose, alors que le sentiment tout maternel propre aux œuvres de Mme Gros-Fulpius présente un intérêt particulier dans sa *Petite fille*. Mais on aimerait parfois sentir davantage l'émotion chez M. Bastian et E. Baron, on voudrait voir aussi leur sens réel de l'équilibre uni à plus de hardiesse, de sensibilité, ce qui double fort heureusement une œuvre d'art. La *Négresse* de E. de Meyenbourg forme une belle arabesque. A citer encore la finesse des œuvres de Mme Jacobi-Bordier.

La peinture montre un effort constamment à la recherche d'une expression picturale plus large et voulant se libérer. Cependant, la